REGLEMENT INTERIEUR BOURSE ENFANT

Article 1 :
La bourse enfant est ouverte aux particuliers, aux associations (loi 1901) vendant des objets personnels et d'occasion ainsi qu'aux professionnels de la vente au déballage.Le vente de produits alimentaires et de boissons, d'animaux vivants, d'armes en état de fonctionner, de copies de CD ou de DVD et de tout produit illicite y est interdite.

Article 2 :
Pour s'inscrire, il faut remplir, signer et avoir retourné le bulletin d'inscription au siège de l'association du Comi'T Festif avec le règlement par chèque. Tout bulletin rendu incomplet est réputé non valable.
En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible.
Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée à la bourses enfant le matin, les exposants désirant se placer côte à côte sont priés d'arriver ensemble. Aucune contestation n'est recevable sur l'emplacement attribué.
Pour les exposants mineurs, l'inscription doit être obligatoirement réalisée par les parents ou l'adulte responsable.

Article 3 :
Les placements commencent à 7h30 à la salle des fêtes.
Les exposants doivent s'installer là où les placiers le leur indiquent. Chaque exposant doit veiller à respecter les limites de la ou les tables et devra laisser les voies de sortie de secours libre.
Les véhicules seront à garer sur le parking à proximité de la salle des fêtes.

Article 4:
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou tout autre détérioration du matériel ou objets exposés ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manutention, leur installation ou par une cause quelconque avant, pendant, ou après la manifestation.
Les organisateurs ne répondent pas non plus des cas de force majeure d'évènement prévu ou non prévu.

Article 5 :
Les organisateurs ont toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.
Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever toute marchandise ainsi que toute installation susceptible de nuire à la sécurité et à l'aspect général. Les lieux de vente doivent être rendus propres.
Les invendus et la casse repartent avec leurs vendeurs.

Article 6:
Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Article 7 :
L'inscription au vide ta chambre entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique // Imprimé par nos soins

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Attention nombre de places limitées)

Installation à partir de 7h30

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :
Né(e)le :
Adresse :
CP : Ville :
Département :
Tél :
E-Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :
- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L310-2 du Code du Commerce).
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code pénal).

Fait à le

Signature :

TARIF : Table de 1m20 : 8€ avec 2 chaises et un café offert

Nombre de table :
Montant à régler :

Bulletin et règlement à remettre en Mairie **avant le 20 Novembre.**

LISTE DES OBJETS EXPOSES

(Nombre de places limitées)

- Jouets

- Vêtements enfants

- Vêtements bébés

- Matériels puériculture

- Jeux

- Livres

- Décoration Chambre enfants

o Etc





LAMASQUÈRE
HAUTE-GARONNE

LAMASQUERE

comit Festif de Lamasquère

DIMANCHE

22 NOVEMBRE 2026

Salle des fêtes de Lamasquère

De 9h à 16h

ENTREE GRATUITE





BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

VENEZ NOMBREUX !

Renseignements au 06.66.67.15.91 / 06.18.01.16.14
ou par mail : comit.festif.lamasquere@gmail.com